

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 09 octobre 2018 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

20 septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

ObjetRenouvellement
d'autorisation de la
pratique des jeux au
Casino de Barbazan

Mme STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine.
Ms MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.
Procurations : DELORT Thierry donne procuration à MAURETTE Bernard, BRUNA Roger donne procuration à STRADERE Michèle.
Absent : SALES André.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société d'Exploitation du Casino de Barbazan, représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Directeur Responsable, Directeur Général, a déposé une demande afin d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux suivants dans son établissement :

- Le jeu du Black Jack (1 table)
- 50 machines à sous

Elle ajoute que la présente demande de renouvellement prendrait effet le 1^{er} mars 2019 et ce, jusqu'au 27 février 2020 inclus (date de fin de validité du cahier des charges de la Délégation de Service Public de la S.E.C.B.).

Elle précise que les frais afférents à ces jeux seront intégralement supportés par la S.E.C.B.

Puis, elle invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande de renouvellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, Considérant que la présente demande est conforme au cahier des charges ;

Entérine la demande de renouvellement de l'autorisation de pratiquer des jeux présentée par la Société d'Exploitation du Casino de Barbazan (S.E.C.B.), à savoir le jeu du Black Jack et les 50 machines à sous.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 10 octobre 2018.

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN, le 10 octobre 2018

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text "MAIRIE DE BARBAZAN" at the top and "1510 HAUTE GARONNE" at the bottom. Two stars are positioned on either side of the central figure.